

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 13 février 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 5, 6 et 7 février 2018**

**2018 V 7** Vœu relatif à l'affectation à la petite enfance du local à usage commercial prévu dans le projet de construction 56-58 rue Erlanger.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2511-13 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil de Paris ;

Vu la délibération 2018 DLH 62 portant sur la modification de la délibération 2017 DLH 399 relative au déclassement par anticipation de l'immeuble 56-58, rue Erlanger (16e) et à l'autorisation de conclure avec Paris Habitat OPH un bail emphytéotique portant location de cet immeuble ;

Vu le vœu adopté à l'unanimité par le Conseil du 16e arrondissement en sa séance du 22 janvier 2018 ;

Considérant que la Ville de Paris a confié à Paris Habitat OPH la réalisation d'un programme de construction sur la parcelle 56-58 Erlanger à Paris (16ème) comportant une crèche associative, une maison-relais, des logements familiaux et un commerce ;

Considérant néanmoins les besoins avérés en matière de structures dédiées à la petite enfance dans le 16ème arrondissement ;

Considérant que le local destiné à un usage commercial pourrait en ce sens être affecté à une structure en lien avec la petite enfance (ludothèque, lieu d'accueil enfants/parents, local PMI, etc...) ;

Considérant qu'une telle affectation du local en question ne serait pas de nature à porter atteinte à l'équilibre économique de l'opération ;

Sur la proposition de Danièle GIAZZI, Claude GOASGUEN, Pierre GABORIAU, Céline BOULAY-ESPERONNIER, Eric HELARD, Michèle ASSOULINE, Pierre AURIACOMBE, Béatrice LECOUTURIER, Grégoire CHERTOK, Julie BOILLOT, Stéphane CAPLIEZ, Ann-Katrin JEGO, au nom de l'exécutif,

Émet le vœu :

- « qu'une réunion de concertation soit organisée afin d'étudier les hypothèses de changement d'usage du local commercial prévu dans les programmes de construction 56-58 rue Erlanger, en lieu d'activités liées à l'enfance et aux familles ».